



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

**SNUIPP**  
*Section du Rhône*

Lyon, le 23 septembre 2009

**Fabienne LOREAU**  
Secrétaire départementale  
à  
**Mme L'Inspectrice d'Académie**  
Directrice des Services Départementaux  
de l'Education Nationale

Objet : Réunions d'informations syndicales

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous avons pris connaissance de votre circulaire en date du 21 septembre adressée par mail aux écoles du département.

Dans notre courrier en date du 8 septembre sur cette question - courrier sans réponse à ce jour - nous vous indiquions que nos collègues prendraient ces heures, conformément aux directives ministérielles et aux textes en vigueur, sur les animations pédagogiques et/ou la journée de solidarité.

Si vous avez élargi cette possibilité aux 24h consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, vous ne parlez pas dans votre courrier de la journée de solidarité.

Or, comme nous vous l'avions indiqué, le temps de concertation est souvent très largement insuffisant et parfois les 18h d'animations pédagogiques sont toutes nécessaires.

Il nous semble donc nécessaire de laisser aux collègues cette possibilité.

Par ailleurs, si l'arrêté du 16 janvier 85 précise dans son article 6 que "les agents désireux de participer à l'une des réunions ... en informent l'autorité hiérarchique ... une semaine à l'avance", cette disposition avait pour but de concilier la continuité du service avec le droit des personnels.

Ces heures étant effectuées désormais en dehors de la présence des élèves, cette disposition ne nous semble plus, a priori, nécessaire.

En tout état de cause, de nombreux collègues n'ont pu satisfaire à cette demande lors de la participation aux demi-journées organisées à cette rentrée et feront parvenir a posteriori - comme nous vous l'avions indiqué - une information à leur IEN accompagnée d'une attestation de présence du SNUipp remise à chaque participant lors de ces réunions.

En vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, à notre attachement à l'école publique et à l'intérêt de ses maîtres,

**Fabienne LOREAU**